

PROTOCOLE ACTIF de SECURISATION des SCOLAIRES



ACADÉMIE
DE GUYANE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Académie de Guyane

2025-2026

Lycée Félix EBOUE

SAUVETAGE SPORTIF

**Apprendre à SAUVER en
SECURITE**



LYCÉE
FÉLIX ÉBOUÉ

Lycée des Arts et des Savoirs



PREAMBULE

La sécurité est l'affaire de TOUS, elle se construit avec les élèves.
Toute démarche impliquant les élèves en leur présentant les consignes à respecter, ce qu'ils vont faire et apprendre, améliore les conditions de sécurité. Les élèves sont impliqués dans toutes les étapes et leur mise en œuvre.

L'objectif du PASS est de garantir la sécurité des élèves et d'éduquer au risque, mission première de l'école et de l'EPS. Les élèves sont impliqués dans la démarche de sécurité à toutes les étapes.

L'enseignant responsable pédagogique de l'activité prépare le contenu des séances. La sécurité est réfléchie en collaboration avec le MNS, elle est établie AVANT la séance et PENDANT la séance.

Le Protocole Actif de Sécurisation des Scolaires



Le PASS sert à clarifier les procédures de surveillance et de contrôle
Méthodologie de sécurité active et passive
AVANT, PENDANT, APRES la séance

Pour l'enseignant, le partage de l'attention, l'absence d'un contrôle visuel permanent direct sur ses élèves, induits par les contraintes du milieu et/ou les caractéristiques du déplacement exigent de sa part d'être en permanence au sommet de la « chaîne de contrôle ». Cette chaîne ne doit, à aucun moment, lui échapper ; sa rupture engage totalement sa responsabilité professionnelle.

Le fonctionnement en Co intervention avec les encadrants de la structure agréée par le Ministère des Sports (structure affiliée à la FFSS) implique que l'enseignant prenne connaissance du DSI (Dispositif de Surveillance et d'Intervention) spécifique à la structure partenaire (Articles A322-64 à A 322-70 du code du sport).
Le protocole de secours est conjointement élaboré et préalablement éprouvé.

Toute prise de décision doit être partagée.

En tout état de cause, ne pas hésiter à renoncer à la sortie prévue : l'anticipation et la prise de décision (annulation / maintien de la séance) découlent de l'analyse des conditions de pratique. Cette analyse est partagée avec l'intervenant extérieur.

Ces protocoles sont construits pour rester évolutifs (au travers des propositions émanant du terrain et mises à l'épreuve des enseignants les mettant en place).

AVANT LA SEANCE

S'INFORMER SUR

Qualité de l'eau
Analyse ARS

POSS
Matériel de secours
Gestes qui sauvent
Contacts

Météo
Vent Orage
Alerte fortes vagues

Textes Officiels
Les responsabilités
Normes d'encadrement

CONDITIONS ADMINISTRATIVES & MATERIELLES

Le Sauvetage Côtier relève au niveau juridique des activités de natation-baignade en plan d'eau ouvert ; à ce titre il convient de s'assurer des conditions telles que définies dans la Circulaire (circulaire n° 2017-127 du 22-8-2017) relative à l'enseignement de la natation.

« Cas des plans d'eau ouverts

Les séances en eaux de baignade (ou plans d'eau ouverts) devront être préalablement autorisées par l'IA-Dasen, agissant sur délégation du recteur, au vu d'un dossier permettant d'apprécier les dispositifs de sécurité mis en place. Pour rappel, les activités présentant des risques particuliers (du type descente de canyon, rafting ou nage en eau vive). »

- **Conditions d'encadrement en conséquence** En plus du professeur d'EPS en responsabilité avec sa classe, 1 personne qualifiée est obligatoirement présente en surveillance. (Référence des qualifications : code du sport, Art. D 322-11 (un titre de MNS ou BNSSA).

« Dans le second degré, l'encadrement est assuré par le professeur d'EPS responsable de la classe ou du groupe-classe, comme pour toutes les activités d'EPS. Le professeur d'EPS assure l'enseignement et l'encadrement des élèves en présence d'un personnel qualifié et dédié à la surveillance »

- **Avoir informé le Chef d'établissement du projet d'enseignement** en ayant précisé les dates, les lieux et modalités de fonctionnement, la séquence et les horaires de pratique
 - Présentation du Projet
 - Convention avec la structure « Ma Guyane Nage »
 - Co élaboration du POSS avec « Ma Guyane Nage », information du Maire (pratique dans la bande des 300 m)

3. ➤ Se renseigner sur les conditions réelles de pratique (force du vent, marées, état de la mer, température de l'eau)

- S'informer des conditions météo BMS (Bulletins Météo Spéciaux)
- Savoir lire le milieu (moutons, houle etc.) de manière à anticiper les dangers du jour. Risques spécifiques pouvant amener à modifier ou renoncer : vent de terre vague, shore break
- Anticiper une solution de repli en cas d'annulation de séance

4. ➤ Se renseigner sur la qualité de l'eau du site via l'Agence Régional de la Santé (ARS).

- Suivi régulier des évolutions de la qualité des eaux de baignade

5. ➤ Choisir un site adapté aux compétences des élèves et en connaître ses spécificités

- Avoir effectué un repérage méticuleux du lieu de pratique : connaissance de la topologie des lieux, prise d'information approfondie sur les risques spécifiques du lieu de pratique, (document type sur le lieu de pratique), connaissance des règles de pratiques locales, du fonctionnement de la structure partenaire.
- Choisir et baliser la zone de pratique en fonction :
 - 🔊 Coefficients de marées, horaires (courants, zones découvertes) : connaissance des heures de marées haute - basse, impact sur la topographie des lieux (distance bord de mer - ASPAG).
 - 🔊 De la configuration du plan d'eau (visibilité, obstacles, hauteur d'eau, distance, courants, ...).
 - 🔊 Des conditions météo (orientation, force du vent, état du plan d'eau- houle, température, etc.).
 - 🔊 Des zones interdites et des réglementations particulières.
 - 🔊 De l'état de la plage
 - 🔊 Du niveau de compétence des élèves.
 - 🔊 De son propre niveau de compétence.

6. ➤ S'assurer de son moyen de communication téléphone avec numéro chef d'établissement, CPE, infirmerie

7. ➤ Vérifier l'équipement, état du matériel, embarcations de surveillance (bon état) : Matériel ASPAG kayak, SUP, Rescue Board « Ma Guyane Nage »

➤ S'assurer que chaque élève dispose d'équipement de sécurité (surf rescue, bouées tube, filin, bouées de balisage, palmes...)

8. ➤ Vérifier que chaque élève possède le Test PASS NAUTIQUE & l'ASSN+ Passage en piscine des Tests pré requis BNSSA « Ma Guyane Nage » dans le cas précis de cet enseignement

- Le nombre d'élèves dans l'eau est dépendant de la surface du plan d'eau délimitée et de l'organisation pédagogique (nombre d'ateliers et nombre d'élèves par atelier), des conditions de mer et météorologiques.

PENDANT LA SEANCE

ETRE VIGILANT SUR

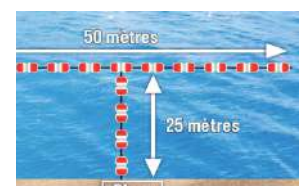
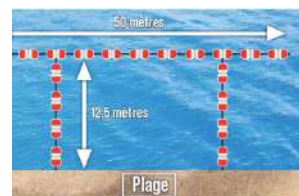
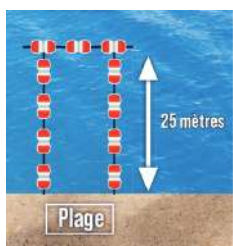
Météo
Vent/Orage

POSS
Organisation humaine,
matérielle et temporelle

Textes Officiels
La surveillance

1. ➤ Mettre en place le zonage des activités en fonction des paramètres

- Bouées de balisage ancrées, repères naturels ou matériels.
- Fanions visibles sur la plage, repères naturels pris à terre
- Délimiter une zone de départ, d'arrivée, zones interdites ou réglementées.
- Reconnaître le parcours depuis la plage.
- L'enseignant doit être en mesure d'intervenir rapidement pour assister et ramener un élève en difficulté, en maîtrisant un système de remorquage sur ou dans l'eau



2. ➤ Vérifier que les élèves possèdent une tenue vestimentaire adaptée aux conditions de pratique et à la météo (hypothermie, insolation, déshydratation)

- Équipement pour être facilement identifiable, bonnet de couleur

3. ➤ Équipement des encadrants pour pouvoir intervenir rapidement

- Sifflet
- Téléphone (sac étanche)
- Bout de remorquage
- Bouée tube, et/ou palmes.

4. ➤ Indication du « protocole sécurité élèves », respect des consignes, veille commune en binôme, système de communication, procédure d'alerte.

- Briefing préalable sur le contenu de la séance, les situations et la sécurité, les parcours et l'espace d'évolution
- Rituel informatif : description des conditions météorologiques et de l'état de forme du jour de chacun
- Organisation des groupes en binômes « sécu », les palanquées « équipiers sauveteurs » connaissance des lieux de regroupement avec chaque « encadrant »

5.

- Mise en place d'un système de communication simple, visuel et sonore, entre les encadrants d'une part, et entre l'encadrant à terre et les élèves en mer d'autre part.
 - Code de communication entre les différents acteurs : enseignant/élève, élève/élève, entre couple kayakiste/sauveteur et entre binôme visuel passif plage/binôme acteur dans l'eau.
 - Lorsqu'on entend 2 coups de sifflet longs, signal pour sortir de l'eau et se regrouper près de l'enseignant.

6.

- Emplacement fixe et centralisé du professeur et du point de regroupement pour une meilleure rapidité d'intervention et pour un meilleur contrôle

7.

- Les espaces d'évolution avec les zones d'activité sont données dans les consignes et répétées régulièrement
 - Les élèves ne sont jamais autorisés à sortir des zones
 - Entrée dans l'eau progressive après autorisation de l'enseignant, et en présence du surveillant de la zone.
 - L'entrée et la sortie de l'eau s'effectue si possible en binômes, les élèves pratiquent ensemble en auto veille sécurisée

8.

- Connaissance permanente de l'effectif présent sur le plan d'eau ; tous les élèves doivent être en visibilité, comptage régulier.
 - Réaliser des regroupements réguliers sur la plage (analyse, debrief, temps récupération)
 - Retours à terre fréquents qui permettent une évaluation de l'état de fatigue, de résistance thermique des élèves.
 - Être très attentif aux signes de stress et de peur des élèves, de les reconnaître s'ils ne sont pas verbalisés, afin d'éviter de les confronter à des situations potentiellement traumatisantes pour eux.

9.

- Être capable de hiérarchiser les urgences et intervenir.
 - Savoir qui prévenir en 1er, s'assurer de l'intervention adéquate : position de sécurité dos, attendre, appui sur bouée
 - Pendant les activités, être dans une démarche d'anticipation prise d'information (obstacles, zone à risques etc.)

10.

- Adapter les parcours en fonction des informations recueillies. Les rôles de l'équipe sauvetage sont répartis anticipés

11.

- Surveillance de l'évolution des conditions météo
 - Faire preuve de discernement avec les risques potentiels, il est nécessaire d'être attentif à l'état de la mer et son évolution durant la séance.
 - Savoir renoncer lorsque les conditions ne sont pas favorables (niveaux de vigilance)
 - S'il y a de l'orage, faire sortir immédiatement de l'eau et mettre les élèves à l'abri, baignade interdite.

12.

- L'enseignant avec les encadrants de surveillance MNS et BNSSA décident de modifier, d'adapter, annuler l'activité en cours si les conditions d'enseignement ne sont pas requises : conditions météorologiques, détérioration de la qualité de la baignade



PROCEDURES D'ALERTE



Les conditions de sécurité « passive » étant déterminées, il s'agit d'impliquer les élèves dans leur propre sécurité et celle de leurs camarades, « sécurité active »

- L'enseignement du sauvetage sportif-sauvetage côtier repose sur les connaissances sécuritaires, les capacités décisionnelles et adaptatives, les attitudes à développer (acquisition d'habiletés préventives, réchappe de situations d'accident par la maîtrise de conduites à tenir, la capacité à gérer ses émotions)
- Afin de garantir une pratique sécuritaire, aucun exercice en immersion prolongée ne sera réalisé en raison de la turbidité de l'eau et du manque de visibilité, estimant que la durée et le déplacement immersif est dangereux.
- Les élèves sont préparés à la conduite à tenir en cas d'accident pour diminuer la gravité par soi-même ou grâce à un autre, connaissance des signaux d'évacuation, du lieu de rassemblement, des premiers secours
- Le protocole d'intervention doit être connu par les enseignants, l'équipe MNS et BNSSA et les élèves en cas de noyade ou de tout autre incident portant atteinte à l'intégrité physique d'une personne. Une simulation sera organisée plusieurs fois durant la séquence.

Pour information

Suite à une noyade, la rapidité du pronostic vital positif
si 1 minute d'immersion = 95% de chance de survie, 2 minutes = 90%, 3 minutes = 75%, 4 minutes = 25%, 6 minutes = 1%



PROTOCOLE TYPE SUIVANT LES ETAPES FONDAMENTALES

1.

- ALARME le MNS donne 2 coups de sifflet => évacue la zone d'évolution et va sortir l'élève faisant une noyade

2.

- Faire sortir de l'eau le reste des élèves, l'enseignant rassemble tous les élèves

3.

- L'enseignant contacte les numéros d'urgence (secours) et informe le MNS des directives données par le médecin

4.

- Le MNS fait un diagnostic et donne les premiers secours avec son matériel prévu à cet effet

5.

- L'enseignant vérifie l'accessibilité immédiate à la plage et attend les secours pour les guider

PROCEDURES D'ALERTE

Le MNS est qualifié pour assurer les missions de sauvetage et de premiers soins, avec un diplôme de secourisme (PSE) et l'enseignant du PSC.



1

- Identifier la situation d'alerte (blessure, noyade).

2

- Sécuriser l'élève en l'écartant du danger. Extraire la victime de l'eau le plus rapidement possible en position horizontale, dorsale, en respectant l'axe tête cou tronc et en stabilisant la tête

3

- Appeler les secours au 17 ou 18. Si le réseau ne passe pas, rejoignez le bord de mer le plus proche et renouveler l'appel.

4

- Si nécessaire, réaliser les premiers secours.

5

- Adapter votre conduite en fonction de l'évolution de la situation (conscience, respiration et pouls).

6

- Transmettre les informations à l'arrivée des secours.

7

- Prévenir l'établissement et les parents de l'élève.

15 urgence vitale
18 en cas d'accident sur le site, il convient de privilégier l'appel du 18, le maillage du littoral en termes de sécurité leur conférant une très grande rapidité d'intervention

112 urgences Europe

0594 296580 Lycée
0694 042855 ASPAG

Réaliser un bilan vital

Neurologique : voir si l'élève est conscient, s'il est conscient : mettre en PLS, s'il est inconscient : vérifier la respiration

Respiratoire : voir si la respiration est spontanée, inefficace ou absente

L'assistance respiratoire est la première manœuvre de réanimation à effectuer, elles doivent être débutées le plus rapidement sur un plan dur

Circulatoire : pas forcément nécessaire s'il y a absence de ventilation. En plus la recherche des signes d'activité circulatoire est difficile car le pouls est faiblement perçu chez un noyé dû à l'hypothermie

La réanimation cardiopulmonaire : suite à une noyade, commencer par 5 insufflations puis il faut maintenir en boucle un rythme de 30 massages cardiaques / 2 insufflations avec un débit d'oxygène à 15 litres/minute (l'autonomie en oxygène est fonction de la capacité restante de la bouteille)

Poser le défibrillateur automatique externe DAE le plus rapidement possible en essuyant le corps afin de ne pas poser les électrodes sur la peau mouillée. Suivre les instructions du DAE

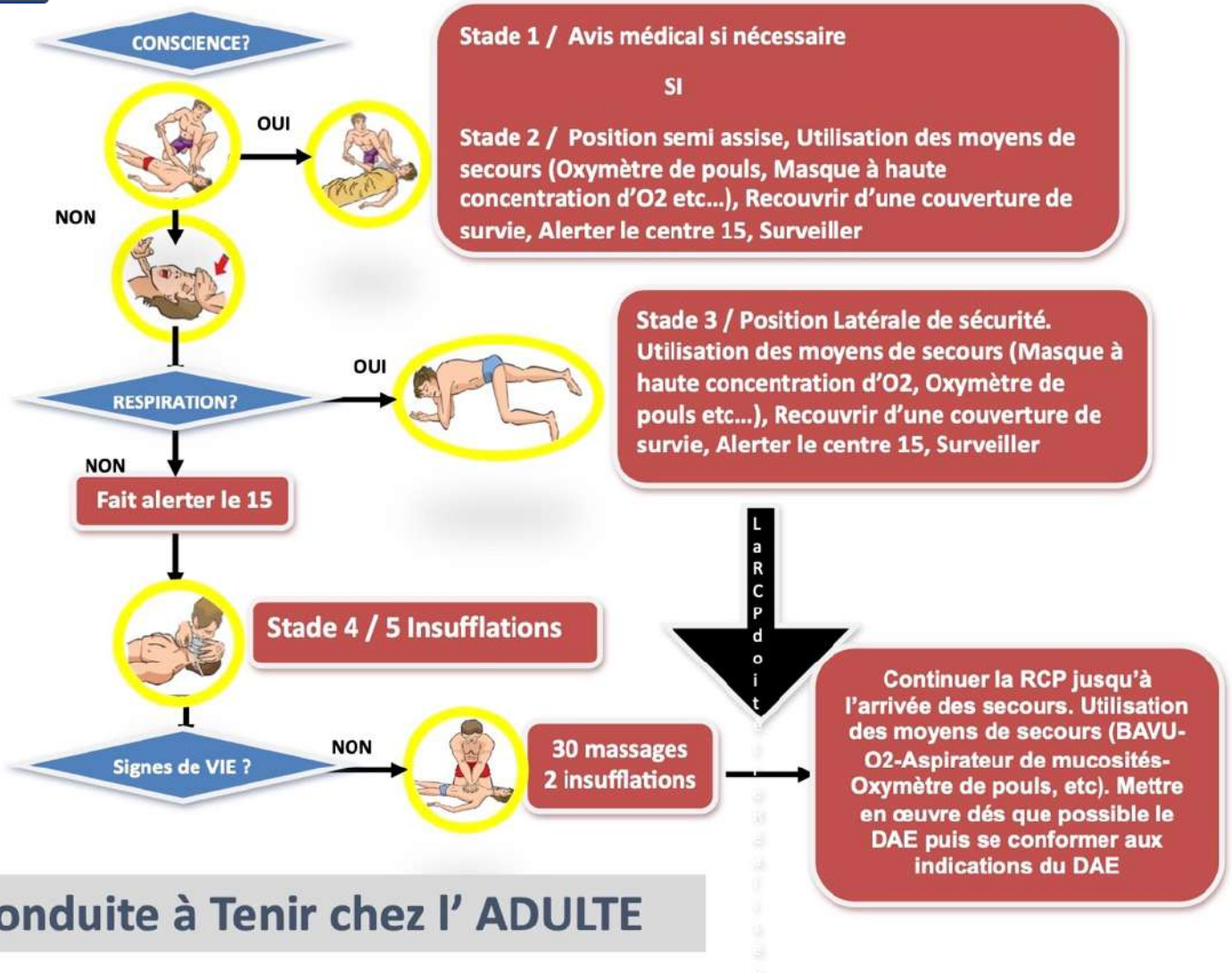
Les gestes pour faire le massage cardiaque, les insufflations ainsi que le débit d'oxygène délivré doivent être connus de tous.

S'il y a eu une réanimation : mettre en PLS avec une couverture de survie tout en vérifiant les constantes avec un oxymètre de pouls, prise de tension et température.

- **État général:** Elle frissonne, elle est épuisée et angoissée.

- **Conscience:** Victime consciente
- **Ventilation:** Pas de troubles respiratoires, pas de toux
- **Circulation:** Pouls carotidien présent (pouls périphérique présent)
- **Conduite à tenir :**
 - Rassurer,
 - Sécher,
 - Couvrir (couverture de survie)

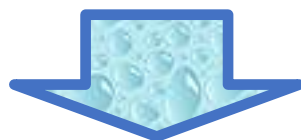




À SAVOIR

- Quels que soient les stades de la noyade allant de l'aquastress conscient, la petite / grande hypoxie jusqu'à la noyade anoxique, il est recommandé d'administrer de l'oxygène par masque à haute concentration à 15 litres / minutes en attendant les conseils du médecin par téléphone.
- Le MNS est qualifié pour assurer les missions de sauvetage et de premiers soins avec un diplôme de secourisme (PSE1 au minimum) et les enseignants du PSC1. Les gestes pour faire le massage cardiaque, les insufflations ainsi que le débit d'oxygène délivré doivent être connus de tous.

1. ➤ S'informer de l'état physique du groupe, particulièrement ceux ayant montré des signes de faiblesse, recueillir les sensations éprouvées
2. ➤ Faire le bilan des compétences sécuritaires et comportements moteurs (points de renforcement...)
3. ➤ Mettre à jour le topo collaboratif du site, signaler d'éventuels nouveaux dangers
4. ➤ Faire le bilan logistique (ajustement organisation, matériel, parcours en fonction des épreuves)



Il incombe à chacun d'assurer ces bilans afin de pérenniser la pratique

BIBLIOGRAPHIE Textes Officiels

[L'exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature](#) Bernard ANDRÉ inspecteur général de l'éducation nationale et Jean-Michel QUENET Inspecteur général de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, 2016

[Exigences strictes de sécurité rappelées dans :](#)

Note de service [n° 94116 du 9 mars 1994](#)

Circulaire [n° 2004138 du 13 juillet 2004](#)

[Circulaire Ministère Éducation Nationale n° 2017-127 du 22-8-2017](#)

BO du 3 mars 2022 - [Note de service du 28-2-2022](#) L'acquisition du savoir-nager en sécurité est attestée par la réussite au test savoir-nager en sécurité. La réussite au test Pass-Nautique, antérieurement désigné « aisance aquatique », permet l'accès aux activités nautiques et aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs conformément aux dispositions des articles A. 322-3-1 et A. 322-3-2 du Code du sport.

Circulaire [du 19 juin 1986](#) Pouvoirs généraux et responsabilité du maire

La sécurité des lieux de baignades incombe au maire en vertu des dispositions : article L 131.2.6° du code des communes (pouvoirs de police générale), de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986, relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral et notamment son article 32. (Police spéciale de l'article L 131-1-2 nouveau du code des communes).